

# RÉSISTER AUX MÉTHODES TOTALITAIRES DE PROPAGANDE

**Lettre à un P.D.G.**

Rezé, le 5 juin 1997,

Alexandre HÉBERT, 19 rue de l'Étang Bernard, 44400 Rezé,

à Monsieur Louis SCHWEITZER, Président Directeur Général des Établissements RENAULT, 34 quai du Point du Jour, 92109 BOULOGNE BILLANCOURT,

Monsieur le Président Directeur Général,

Client de chez Renault depuis plus de trois décennies, je me suis présenté ce jour chez CORA, concessionnaire Renault, 100, route des Sorinières à Rezé, pour obtenir une plaque d'immatriculation ne comportant pas le symbole de l'Europe, (12 étoiles à 3 branches), il m'a été répondu qu'on ne pouvait pas donner satisfaction parce que «*Renault avait repris toutes les anciennes plaques et imposait le port de la plaque avec le symbole européen*».

J'avais cru comprendre que le gouvernement précédent avait «*autorisé*» et non «*imposé*» la plaque «européenne», je suis donc surpris que les usines Renault veuillent transformer leurs clients par le biais d'un affichage ostentatoire sur les plaques d'immatriculation, en propagandistes de la «*Nouvelle Europe*».

En tant que citoyen, je suis résolument hostile à la tentative de reconstitution du St. Empire Romain Germanique à laquelle nous assistons actuellement. Je considère donc que le refus par un établissement Renault de me procurer une plaque, vierge de toute propagande, relève de méthodes qu'il me faut bien qualifier de totalitaires.

Je suis donc amené à considérer que les méthodes initiées, semble-t-il, par la direction des Établissements Renault, portent atteinte à ma liberté de citoyen, j'ajoute même, que compte tenu du caractère religieux du symbole choisi par «*l'Union Européenne*», ex «*Communauté européenne*», elles constituent, en outre, une atteinte à ma liberté de conscience.

Tout ceci, en contradiction avec les «*Droits de l'homme et du citoyen*». De tels agissements, s'ils étaient confirmés, relèveraient, selon moi, de l'appréciation de l'opinion publique et, éventuellement, du jugement des tribunaux.

Je veux croire, néanmoins, qu'il ne s'agit que d'une erreur, et dans l'attente d'une confirmation par vos soins,

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

**Alexandre HÉBERT**  
*Syndicaliste, membre du Comité National  
pour l'abrogation du Traité de Maastricht*

**Lettre au Ministre de l'Intérieur (et des Cultes)**

Rezé, le 6 juin 1997

Alexandre HÉBERT, 19 rue de l'Étang Bernard, 44400 Rezé,

Monsieur Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, Ministre de l'Intérieur, Place Beauveau, 75008 PARIS,

Monsieur le Ministre,

Vous voudrez bien trouver ci-joint copie d'une lettre que j'adresse à Monsieur Louis Schweitzer, P.D.G. des Établissements Renault.

Comme vous pouvez le constater, le simple fait de refuser de me vendre une plaque d'immatriculation conforme aux dispositions légales en vigueur dans notre pays, c'est-à-dire excluant tout motif propagandiste, relève de la manipulation idéologique indigne d'une véritable démocratie.

Personnellement, je suis hostile à l'apposition de toute marque ostentatoire sur les véhicules automobiles. Cela étant, symbole pour symbole, si j'avais à choisir, je préférerais les trois couleurs de la République aux 12 étoiles (à trois branches) du symbole marial.

Je souhaite, Monsieur le Ministre, être tenu informé par vos services des dispositions prises pour faire respecter, y compris, par les usines Renault, la légalité républicaine.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Ministre, mes très sincères salutations.

**Alexandre HÉBERT.**

-----